

Commune de



La Lhuye

Bulletin Municipal Mois de décembre 2018 N° 407



La municipalité vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année !

du Maire) et la bibliothèque municipale réouvrira le mardi 8 janvier 2019 de 16h30 à 18h00.

SOMMAIRE :

***Au Conseil municipal
La Vie de tous les jours
Etat civil
La Parole aux associations***

Secrétariat de Mairie

Mardi de 16h30 à 18h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00

Permanence du Maire : Tous les lundis de 17h30 à 18h30

Permanence des adjoints : le 3^{ème} samedi du mois de 11h00 à 12h00

Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : mairie.lalheue@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-lalheue.com

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE

1. Redevance assainissement du 01/07/2017 au 30/06/2018 :

Le Conseil décide de reconduire les mêmes tarifs qu'en 2017 :

- part fixe : 60 euros
- prix au M3 consommé : 0.90 euros

Ne modifie pas les cas particuliers, à savoir :

- exploitations agricoles : consommation limitée à 200 M³
- cas d'un seul compteur pour plusieurs logements : autant de parts fixes que de logements ;
- arrivée ou départ en cours d'année : partie fixe calculée au prorata de la présence dans la commune.

2. Réforme de la gestion des listes électorales : mise en place de la commission de contrôle

La loi n°2016-1048 du 01/08/2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales modifie le code électoral, et crée une commission de contrôle. Cette disposition s'applique à compter du 01/01/2019. Elle se compose :

- d'1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau du Conseil (le Conseil désigne M. Sébastien LE DARD),
- Et parmi les électeurs de la commune, selon les propositions de la mairie :
- d'1 délégué de l'administration désigné par le Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône,
 - d'1 délégué désigné par le Président du tribunal de grande instance (TGI).
- Sa composition définitive sera publiée sur le panneau d'affichage de la mairie.

3. Remboursement des frais 2018 par le SIVOS du Val de Grosne

Le Conseil fixe le montant des frais à 8 154.01 € correspondant aux charges récupérables pour l'entretien des écoles réalisé par l'agent communal, l'occupation de la salle des fêtes pour la cantine scolaire et les frais d'impression et photocopies en mairie.

Questions et informations diverses :

- Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : Le diagnostic territorial est en cours d'élaboration. Un premier entretien avec le bureau d'études s'est tenu en présence des élus municipaux de Lalheue le 7 décembre. Le conseil municipal devra déterminer la nature de certains terrains classés actuellement en zone d'activités (UX).
- Etude d'un projet d'aménagement paysager de la Place Julien Bressand : M. le Maire rend compte de la visite des lieux par les responsables du CFA de Saint Marcel. Une ébauche de projet paysager, destinée à embellir la place et faciliter son entretien et la gestion des mauvaises herbes, sera transmise en début d'année prochaine.

La séance est levée à 21h34.

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

1. Budget assainissement – perte sur créances irrécouvrables : créances éteintes

Le Conseil accepte l'admission en non-valeur de créances éteintes suite à une liquidation judiciaire décidée par le tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône. Le montant de la dette annulée s'élève à 560.20 euros pour la période de 2015 à 2017.

Questions et informations diverses :

- SYDESL – Eclairage public : la commune a demandé la pose d'un luminaire supplémentaire rue du quart rouge.
- SIVOS du Val de Grosne : A la demande de la CAF, une enquête auprès des parents a été réalisée pour déterminer l'opportunité de création d'une micro crèche sur la commune de la Chapelle de Bragny.
- Le parking du quart rameau étant dans un état déplorable, le Conseil décide de donner une priorité à sa rénovation et d'inscrire sa réfection au budget 2019. Une subvention auprès du Département sera sollicitée.
- Réfection du mur du cimetière : Un appel d'offres, selon les règles des marchés publics, sera lancé en début d'année.
- Communauté de Communes Entre Saône et Grosne :
 - o Présentation des projets sur la zone d'activité Echo Parc qui comprend 26 ha à commercialiser dont 13 ha réservés pour un projet de central photovoltaïque. Une réunion d'information s'est tenue lundi 17 décembre pour présenter ce projet aux élus. 6 ha ont déjà été commercialisés. L'installation auprès de nouvelles entreprises est prévue en 2020). 3 ha seront conservés par la CCESG à titre de réserve immobilière.
 - o Point d'avancement sur le projet de maison de santé : l'ouverture est programmée le 15 janvier 2019. La CCESG prendra à sa charge les frais d'entretien de la structure et une partie des loyers de l'ASSAD et de l'ADMR.
 - o Le Conseil communautaire a accepté la demande d'un agent pour travailler en télétravail depuis son domicile ou un bâtiment de la Communauté de Communes proche de son habitation.
 - o Le Conseil communautaire a accepté le recrutement d'un chargé de mission auprès du Président qui aura pour mission la compétence scolaire.
- Piscine de Sennecey-le-Grand : le montant des travaux s'élève à 1 800 000 euros. La piscine de Sennecey recevant du public de toute l'intercommunalité, le Conseil municipal regrette que cet équipement n'ait été pris en charge par la Communauté de Communes.

La séance est levée à 19h46.

Prochaine séance : Lundi 14 janvier 2019 à 20h00.

RECEPTION DES VŒUX DU MAIRE ET DE LA MUNICIPALITE :

Toute la population et les nouveaux habitants sont conviés à venir à la réception des vœux de la municipalité ainsi qu'au vin d'honneur qui se tiendra :



**Samedi 5 janvier 2019
à 18h00 (salle des fêtes)**

LA VIE DE TOUS LES JOURS

REPAS DES AINES DU CCAS :

Cette année, le thème du repas des aînés offerts par le CCAS était le jeu. Bravo aux trois gagnantes du jour pour ce loto exceptionnel.



FORET COMMUNALE

(coupes 24 et 25 au Buisson Roncin)

Comme chaque année, la mairie met en vente des houppiers. Les personnes intéressées sont invitées à venir s'inscrire en mairie.

Tarif : 5 € le stère (délibération du 22/01/2018).



ESPACE VERTS

Suite à l'élagage des fossés et au broyage des branchages, du broyat est à disposition des habitants rue des Brenots. A venir récupérer sur place.

TROUBLES DE VOISINAGE

Pour la tranquillité de votre voisinage, nous remercions les propriétaires d'animaux de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour ne pas laisser leurs chiens aboyés la journée.



INFORMATION TRAVAUX

En raison de travaux sur le pont autoroutier reliant Laives et Sennecey, la RD 18 sera fermée.

Des déviations seront mises en place dès janvier.
Circulation alternée du 21 janvier au 18 février
Coupe complète du 19 février au 22 mars
Circulation alternée du 23 au 29 mars 2019



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018, soit une économie de plus de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr
Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr

ETAT CIVIL

Mariages :

2 novembre **Tristan MARY et Elise CRENIAUT**

8 décembre **Francis CANNARD et Christiane PERRAUD**

La Commune remercie chaleureusement les familles pour les généreux dons reçus au profit des écoles et du CCAS.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



A.S.L : Quoi de neuf à Lalheue ce mois-ci !

CINEMA NUMERIQUE :

(Salle polyvalente de Lalheue)

En liberté !

mercredi 16 janvier à 20h30



Comédie - Film Français de Pierre Salvadori avec Adèle Haenel - Pio Marmai - Damien Bonnard.
Durée : 1:48 - Public : Ado-Adultes

Yvonne jeune inspectrice de police, découvre que son mari, le capitaine Santi, héros local tombé au combat, n'était pas le flic courageux et intègre qu'elle croyait mais un véritable ripou. Déterminée à réparer les torts commis par ce dernier, elle va croiser le chemin d'Antoine injustement incarcéré par Santi pendant huit longues années. Une rencontre inattendue et folle qui va dynamiter leurs vies à tous les deux.

Notre avis : Il faut être un génie de la mécanique, un orfèvre des situations, un artiste des dialogues pour réaliser une "bonne" comédie. Pierre Salvadori a relevé ce défi. Avec "En liberté !", son neuvième film, il livre un modèle du genre. (Studio Magazine)

Court métrage : Punchline de Christophe M. Saber.



Un grand merci à tous pour votre participation !



**et Bravo aux petits et grands artistes !
une journée remplie de bons souvenirs !**

Le traditionnel brûlage des sapins aura lieu samedi 12 janvier à 18h30 :

Ramassage des sapins à partir de 9h00.

Merci de les détacher, d'enlever leurs garnitures et de les poser à un endroit accessible pour les bénévoles.

Un grand sapin sera ensuite érigé dans la rue Jean à côté de l'atelier municipal.

Rendez-vous pour son embrasement à 18h30.

A l'issue du brûlage, un vin chaud vous attendra pour un moment de convivialité.

